



# Contrat licence SaAS

## Table des matières

1. Préambule :.....	3
2. ARTICLE 1 : OBJET.....	4
3. ARTICLE 2 : OBLIGATIONS De Spider Network.....	4
4. ARTICLE 3 : RESPONSABILITE De Spider Network .....	4
5. ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT .....	6
6. ARTICLE 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE .....	7
7. ARTICLE 6 : EXECUTION, TARIF et PAIEMENT .....	9
8. ARTICLE 7 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE .....	11
9. ARTICLE 8 : CONDITIONS D'EXPLOITATION.....	12
10. ARTICLE 9 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE .....	12
11. ARTICLE 10 : TOLERANCE .....	12
12. ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES.....	13
13. ARTICLE 13 : CONFIDENTIALITE, LOCALISATION ET SECURITE PHYSIQUES DES INFRASTRUCTURES .....	13
14. ARTICLE 14 : MODIFICATION.....	14
15. ARTICLE 15 : DISPOSITIONS GENERALES.....	14



## 1. Préambule :

Aux fins de la présente Contrat, Les termes suivants ont la signification ci-après définie:

- Le terme « Convention » : signifie le présent document et ses annexes ainsi que toute modification qui y serait apportée par Les Parties.
- Le terme « Produits et service Spider network » : signifie toutes Offre commerciale que spider network Mobilis est tenu de fournir au Client en exécution du présent contrat.
- Le terme « Bon de commande » : signifie l'acte par lequel le Client exprimera au Spider network ses besoins en termes de fournitures et que le fournisseur devra livrer au client conformément aux dispositions de la présente convention.
- Le terme « Plateforme SaAS » : Signifie Le Software as a Service (SaaS), ou Logiciel en tant que Service, est un modèle de distribution de logiciel au sein duquel Spider network héberge les applications et les rend disponibles pour son clients par l'intermédiaire d'internet.
- Le terme « Jour » : signifie un jour calendaire.
- Le terme "Client" signifie la partie bénéficiaire des offres objet de la présente Convention.
- Le terme "Etablissement de la Santé" signifie structures et entités affiliées à caractère publique et privé.



Les présentes sont conclues entre :

La société Spider Network, société de droit Algérien, élisant domicile Villa N°219 Lot Bouchbouk Dely Ibrahim Alger.

Ci-dessous nommée **Spider Network**,

Et entre La société LIGOSFT, société de droit Algérien, élisant domicile 01 Said Hamdine Alger ci-après nommée **le Client**.

## 2. ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières dans lesquelles Spider Network s'engage à fournir à au client une ou plusieurs plateformes de gestion ..... en distribution (SaaS),

Spider network accorde à son Client le droit de souscrire é l'offre contractuelle et de bénéficier des avantages présentés dans ses offres commerciale.

Les présentes conditions générales de Service complétées le cas échéant par des conditions particulières et/ou annexes proposées par Spider Network sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client, à toute commande par le Client de prestations de Spider Network.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de Spider Network toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Les prestations offertes par Spider Network à titre gratuit sont également régies par les présentes conditions générales de Service.

## 3. ARTICLE 2 : OBLIGATIONS De Spider Network

Spider Network s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Spider Network ne répond que d'une obligation de moyen.

Spider network s'engage à fournir, en contre partie des documents liés à la souscription de l'offre commerciale, les services qu'elle commercialise

Tout nouveau service ou produit lancé sera présenté au Client dès sa commercialisation

## 4. ARTICLE 3 : RESPONSABILITE De Spider Network

La responsabilité de Spider Network ne sera pas engagée :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à Spider Network au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de Spider Network ("Cas de Force Majeure").



Alors Spider Network, sous réserve d'une prompte notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensée de l'exécution de ses obligations.

Dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourrait être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

Soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- Détérioration de l'application,
- Mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
- Divulgence ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client,
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Spider Network n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance,
- Demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente.
- Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

Les réparations dues par Spider Network en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, action d'un tiers contre le Client, etc.).

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de Spider Network, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à Spider Network pour la période considérée ou facturées au Client par Spider Network ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du Service pour laquelle la responsabilité de Spider Network a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celles non expressément visées par les présentes.



En aucun cas spider network est obligé à fournir une partie ou la totalité de code sources des ses plateformes au client, spider network reste le seul et unique propriétaire de ses plateformes.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégage de l'obligation de payer tous les montants dus à Spider Network au titre des prestations réalisées.

## 5. ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Spider Network recommande au Client de lire le contrat de déontologie accessible sur le Site de Spider Network et de respecter ces règles pour toute communication sur Internet.

Le Client s'engage à communiquer, lors de la création de son compte client et à chaque modification de celles-ci, ses coordonnées et ses informations exactes et mises à jour à Spider Network.

Spider Network se réserve la possibilité de demander des documents justificatifs au Client pour s'assurer de l'exactitude de ses informations.

Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son Service. Spider Network dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client ou générés par le Client lui-même. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de Spider Network.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers. Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le Client déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de l'administration de ses Services, Spider Network ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux Services du Client. Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus et des points visés aux conditions particulières, et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour Spider Network de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les Services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels Spider Network pourrait prétendre.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de Spider Network. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de Spider Network à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir Spider Network de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette



occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre Spider Network et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client s'engage à informer Spider Network dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe.

Le Client, pour tout contact avec Spider Network, s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usage.

## 6. ARTICLE 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE

### A. Outils et documentations fournis par Spider Network

Spider Network met à la disposition du Client un ensemble d'outils et documentations accessibles sur le Site Spider Network.

Cette page contient également les coordonnées permettant de prendre contact avec le personnel de Spider Network.

Spider Network met à la disposition du Client sur cette page :

- Un ensemble de documentations et guides techniques permettant une meilleure compréhension et utilisation du Service, (« Documentation ») ;
- Des outils de communication permettant de connaître l'état des installations de Spider Network ;
- Les coordonnées permettant de contacter l'Assistance technique de Spider Network ;
- Un formulaire de déclaration d'Incident ;
- Les coordonnées du Service Infogérance pour la réalisation de prestations complémentaires faisant l'objet d'une facturation distincte (infogérance, intervention spécifique...).

Vérifications préalables :

En cas de dysfonctionnement du Service, il appartient au Client de consulter la Documentation et d'effectuer les tests techniques proposés par Spider Network sur le Site Spider Network. A défaut de résolution du dysfonctionnement rencontré, il appartient au Client de déclarer l'incident auprès des Services de Spider Network.

### B. Procédure de déclaration d'Incident :

Pour déclarer un Incident, le Client doit remplir le formulaire spécifique disponible dans l'Interface de gestion et communiquer le maximum d'informations sur son problème pour permettre la bonne réalisation du Diagnostic. Le Client sera également en mesure de retrouver les précédents tickets contenant ses échanges électroniques avec Spider Network.

A cette fin, le Client autorise expressément Spider Network et ses filiales, à se connecter à son Service et à effectuer toute opération nécessaire à l'élaboration du Diagnostic tant au niveau matériel que logiciel.



A ce titre, Spider Network se réserve le droit de refuser toute intervention si elle constate lors de ses recherches que le Client utilise le Service en violation des conditions générales et particulières de Spider Network ou des lois et règlements en vigueur.

L'ensemble des échanges entre les parties et notamment les échanges électroniques et conversations téléphoniques feront foi de l'engagement du Client à l'intervention de Spider Network.

### C. Prise en charge de l'Incident et élaboration du Diagnostic

Dans le cadre de cette procédure de déclaration d'Incident, Spider Network sera amenée à effectuer un Diagnostic de manière à rechercher l'origine et la cause de dysfonctionnement rencontré. Si dans le cadre de ses recherches, Spider Network détermine que le dysfonctionnement est un Incident c'est-à-dire qu'il relève de la responsabilité de Spider Network, le coût afférent à la réalisation du Diagnostic sera entièrement assumé par Spider Network conformément aux termes contractuels applicables au Service.

A contrario, si le diagnostic fait apparaître que l'Incident rencontré par le Client ne relève pas d'une responsabilité de Spider Network ou que son existence ne peut être confirmée, le temps passé par Spider Network dans la réalisation du Diagnostic sera facturé au Client sur une base forfaitaire au tarif consultable sur le Site de Spider Network et tel que rappelé lors de la déclaration d'Incident du Client.

Dans l'hypothèse où Spider Network ne parviendrait pas à identifier l'origine ou la cause du Dysfonctionnement, Les recherches relatives à l'établissement du Diagnostic ne seront pas facturées au Client si Spider Network n'est pas en mesure d'identifier la cause du dysfonctionnement ou si Spider Network n'est pas en mesure de communiquer un devis au client pour la correction du dysfonctionnement.

De même, le Diagnostic ne sera pas facturé au Client, lorsque Spider Network ne sera pas en mesure de communiquer un devis pour la résolution du dysfonctionnement.

Le Client s'engage à ne pas recourir abusivement à l'Assistance technique. Spider Network se réserve le droit de refuser la prise en charge d'une demande du Client si son comportement ou la fréquence de ses demandes sont de nature à dérégler le fonctionnement normal du Service d'Assistance technique.

### D. Résolution du Dysfonctionnement

A l'issue du Diagnostic, Spider Network communiquera la cause du dysfonctionnement et orientera le Client vers les solutions techniques à apporter pour la résolution du problème rencontré.

Dans la mesure où le Dysfonctionnement ne relèverait pas de la responsabilité de Spider Network, Spider Network fera parvenir au Client un devis correspondant au coût des opérations de résolution si le Client souhaite que Spider Network prenne en charge la résolution de son problème.

A ce titre Spider Network rappelle qu'elle n'est soumise qu'à une obligation de moyen

### E. Conditions de règlement

La tarification de base au devis est rappelée sur le Site Spider Network, Les sommes dues seront facturées le mois suivant à la date anniversaire mensuelle du Service ayant fait l'objet de la mesure d'assistance technique. En cas de





renouvellement mensuel du Service, l'ensemble des sommes dues relatives à ce Service y compris au titre de l'assistance technique sera facturé. Aucune nouvelle intervention n'aura lieu si le règlement de l'intervention précédente n'a pas été honoré et la prestation sera annulée automatiquement sans préavis.

## 7. ARTICLE 6 : EXECUTION, TARIF et PAIEMENT

### A. Création du compte client

Pour toute commande de Service auprès Spider Network, Spider Network doit créer un compte pour le client comprenant ses coordonnées et ses informations (fiscales, bancaires...etc) exactes et mises à jour. Ce compte client peut faire l'objet d'une procédure de vérification par Spider Network afin de s'assurer que les informations communiquées par le Client sont correctes toute en demandant des documents justificatifs.

### B. Confirmation de la commande

Spider Network accuse réception sans délai au Client, du bon de commande et du paiement effectué, et l'informe de la mise en œuvre du Service commandé dans les conditions décrites ci-après.

### C. Exécution de la commande

La mise à disposition du Service intervient après validation du paiement par Spider Network et dans un délai maximal de 7 jours à compter du paiement effectif du bon de commande par le Client.

Le paiement effectif est réalisé dès lors que les sommes correspondantes au Service sont définitivement créditées sur le compte de Spider Network.

Passé ce délai et à défaut de mise à disposition du Service par Spider Network, le Client est en droit de demander l'annulation de la transaction et le remboursement des sommes déjà versées.

### D. Tarif

Les tarifs en vigueur pour les différentes prestations proposées par Spider Network sont disponibles en consultation en ligne sur le Site de Spider Network et sur demande auprès de Spider Network.

Les Services ou prestations commandés sont mentionnés dans le devis et le bon de commande.

Selon la nature du Service souscrit, Spider Network pourra facturer au Client des Frais d'installation, ou Frais de mise en service.

Spider Network adressera par courrier électronique, dépôt main à main et mettra à la disposition du Client via son Interface de gestion une facture finale. Le Client accepte expressément que la facture lui soit transmise par voie électronique.

Spider Network se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le Site Spider Network un mois à l'avance si les

nouveaux tarifs hors taxes sont moins favorables au Client. Dans cette hypothèse, le Client disposera à compter de cette information d'un délai d'un mois pour résilier le présent contrat sans pénalité. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

Spider Network se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Les prestations fournies par Spider Network sont payables à la commande. Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de Services Spider Network. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par Spider Network de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu ;
- La suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour Spider Network d'user de la faculté de résiliation du contrat ;
- l'impossibilité de souscrire de nouvelles prestations ou de les renouveler ;

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des Services devront être exprimés auprès du Service Client de Spider Network par l'intermédiaire de l'Interface de gestion du Client dans un délai d'un mois après émission du bon de commande.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par Spider Network, Spider Network en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client devra alors régler la somme due.

#### E. Paiement

Le paiement peut s'effectuer par chèque, virement bancaire, versement bancaire, cash par ou par Mandat Administratif, par Mandat International ou par Paypal.

Il appartient au Client de choisir le mode de paiement adapté au Service commandé et à son délai d'exécution.

#### F. Durée

Le Service a une durée de 03 mois à partir la date de sa signature. Les données seront effacées à l'expiration du Service.

Spider Network s'engage à effectuer, un rappel par courrier électronique avant l'expiration du Service.

#### G. Renouvellement de Service



Spider Network notifiera le Client par le biais de courriers électroniques adressés (adresse e-mail à tenir à jour, sous la responsabilité du Client) avant l'échéance, de l'expiration prochaine de son Service, et par conséquent de sa future suspension.

Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptée par Spider Network, sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par Spider Network de la demande d'enregistrement ou de renouvellement.

S'agissant d'un renouvellement payé par chèque ou Mandat Administratif il appartient au Client de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant de sorte que le chèque, ou le virement soit effectivement reçu par Spider Network avant expiration du Service.

## 8. ARTICLE 7 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

- A. Le contrat est résilié de plein droit à son échéance. Il peut être renouvelé à partir du Site Spider Network moyennant le versement par le Client du prix correspondant, dans les conditions prévues à l'article 6.
- B. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure subsistant plus de trente jours.
- C. Pour une résiliation avant échéance du contrat, le Client est libre de résilier le contrat par simple envoi postal à l'adresse de Spider Network. Dans ce cas, le Client ne pourra prétendre au remboursement par Spider Network des sommes déjà versées.
- D. Dans tous les autres cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'un courrier électronique adressé par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par la dite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.
- E. Spider Network se réserve le droit d'interrompre le Service du Client si ce Service constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité de l'infrastructure de Spider Network. Dans la mesure du possible, Spider Network informera préalablement le Client.
- F. Sauf disposition contraire des Conditions Particulières applicables, l'arrêt des Services, quelle qu'en soit la cause (notamment résiliation du Contrat, non-renouvellement, arrêt de Services par le Client, non-respect des Conditions de Service en vigueur, etc.), de même que certaines opérations de mise à jour et de réinstallation des Services, entraînent la suppression automatique et irréversible de l'intégralité des Contenus (notamment les informations, données, fichiers, systèmes, applications, sites internet et autres éléments) reproduits, stockés, hébergés, collectés, transmis, diffusés, publiés, et plus généralement utilisés et/ou exploités par le Client dans le cadre des Services, y compris leurs sauvegardes éventuelles. Avant la date d'expiration des Services, de même qu'avant de procéder à des opérations de suppression, de mise à jour ou de réinstallation de Services, il appartient au Client d'effectuer, sous sa seule responsabilité, toute opération (telle que sauvegarde, transfert vers solution tiers, Snapshot, etc.) nécessaire à la conservation de ses Contenus. A la demande du Client, et sous réserve des stipulations de l'article « Confidentialité » ci-dessous, Spider network lui communique toute information technique relative aux Services de nature à faciliter les opérations de réversibilité et de récupération de ses Contenus. Ces prestations d'assistance peuvent donner lieu à facturation supplémentaire au temps passé, sur la base des conditions financières disponibles sur le Site Internet Spider



network ou sur simple demande auprès du Support de Spider network. Toutefois, Spider network ne procède à aucune opération de restitution et de migration des Contenus du Client, lesquelles restent à la charge exclusive de ce dernier. Sous réserve des données que Spider network se doit de conserver conformément à la réglementation en vigueur, à ne conserver aucune copie des données du Client.

- G. Le Prestataire demeure propriétaire des programmes et code utilisé dans la plateforme. Toutefois, le contenu de la base de données et les fichiers chargés sur la plateforme sont la propriété du Client dont le prestataire s'engage à la possibilité de leur extraction à tout moment dans des formats exploitables.

En cas de nécessité, Spider Network se réserve la possibilité d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance.

Spider Network se réserve la possibilité de résilier le Service du Client en cas de non-respect des Conditions générales ou particulières de Spider Network applicable au Service du Client.

## 9. ARTICLE 8 : CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par la société Spider Network, et extérieure à ses moyens techniques.

Par ailleurs, le Service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par Spider Network :

- S'il apparaît que le Client utilise les Services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme au Contrat de Déontologie sur le Site Spider Network ou aux présentes conditions générales ;
- En application des conditions particulières applicables ;
- Si Spider Network se voit notifier par tout tiers intéressé une décision administrative, arbitrale ou judiciaire, rendue conformément aux lois applicables, ordonnant une telle restriction, limitation ou suspension, sans qu'il soit nécessaire d'appeler Spider Network en la cause.
- Si Spider Network reçoit une notification conforme à la loi pour la Confiance dans l'Economie numérique portant à sa connaissance l'existence d'un contenu manifestement illicite.
- Si les coordonnées indiquées dans le compte client apparaissent fausses, inexactes ou non actualisées.

## 10. ARTICLE 9 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du matériel et du Service à ses besoins et avoir reçu de Spider Network toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Spider Network se réserve le droit de contrôler le respect des conditions d'utilisation du Service.

## 11. ARTICLE 10 : TOLERANCE

Le fait que Spider Network ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes



conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par Spider Network à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## 12. ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du Service, le Client est informé que Spider Network collecte des données personnelles le concernant, qui font l'objet d'un traitement automatisé, à des fins de gestion de la relation client et de respect des obligations légales et réglementaires.

Les données personnelles du Client ne sont en aucun transmises à des tiers à l'exclusion des Services pour lesquels la communication des données est nécessaires à la bonne réalisation du Service (ex : transmission au Bureau d'enregistrement des données du titulaire d'un nom de domaine).

Spider Network pourra également transmettre les informations personnelles du Client à la demande des autorités judiciaires et / ou administratives dans le cadre d'une réquisition judiciaire émise par une autorité compétente.

Le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Il peut exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant par courriel à l'adresse électronique : [contact@spider-dz.com](mailto:contact@spider-dz.com) ou encore par courrier postal à l'adresse : Spider Network 01 Rue Ali chérif Kouba, Alger.

Le Client reste exclusivement et entièrement responsable des traitements de données à caractère personnel qu'il effectue pour son propre compte et s'engage, pour ce qui concerne lesdites données, à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à procéder à toutes formalités préalables.

## 13. ARTICLE 13 : CONFIDENTIALITE, LOCALISATION ET SECURITE PHYSIQUES DES INFRASTRUCTURES

La présente Convention et toutes les informations relatives à son exécution, les renseignements ou documents dont les Parties auront connaissances à l'occasion de l'exécution de la présente Convention ne pourront être utilisés ou communiqués à des tiers sans accord mutuel et écrit des Parties.

Chacune des Parties concernées s'engage à ce que ses préposés conservent confidentiel les informations techniques qui lui sont communiquées par l'autre Partie à l'occasion des prestations objet de la présente Convention.

Spider Network est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations et les décisions dont ils auront eu connaissance dans le cadre de ces présentes conditions générales et de la réalisation des prestations liées.

Spider Network s'interdit notamment de communiquer à toute personne autre qu'elle-même, l'ensemble de son personnel ou un tiers sur demande d'une autorité compétente (administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables), directement ou indirectement, tout ou partie des informations, de toute nature (commerciale, technique, financière, nominative, etc.), qui lui seront communiquées ou dont Spider Network aura connaissance à l'occasion de l'exécution de la prestation.



#### A. Localisation des Infrastructures :

Les infrastructures sur lesquelles sont développés les Services Spider Network sont localisées sur plusieurs territoires internationaux.

Toutefois, certains Services peuvent être physiquement localisés en Algérie uniquement.

#### B. Sécurité Physique des locaux :

Spider Network prend l'ensemble des mesures de sécurité physique visant à empêcher l'accès aux Infrastructures sur lesquelles sont stockées les données du Client par des personnes non autorisées.

## 14. ARTICLE 14 : MODIFICATION

Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent que Spider Network peut, de plein droit, modifier son Service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le Site Spider Network ou l'envoi d'un courrier électronique au Client. Dans cette hypothèse, le Client peut, en dérogation à l'article 7, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

## 15. ARTICLE 15 : DISPOSITIONS GENERALES

#### A. Divisibilité

La nullité d'une des clauses du contrat de prestations de Services souscrit auprès de Spider Network, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de prestations de Services qui garderont leur plein effet et portée.

Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

#### B. Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

#### C. Conditions particulières et Annexes

Les conditions particulières et éventuelles annexes sont incorporées par référence aux Conditions générales de Services de Spider Network et sont indissociables desdites Conditions générales. L'ensemble de ces documents est dénommé dans le présent document « Conditions Générales ».



L'ensemble des documents incorporés au présent contrat par référence peut être consulté par le Client aux adresses indiquées sur le Site Spider Network. Ces documents sont en outre sujets à modifications ou évolutions.

#### D. Communications

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur de Spider Network feront foi entre les Parties. Ces informations seront conservées par Spider Network pendant toute la période des relations contractuelles.

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour Spider Network : Villa N219 Bouhcbouk Dely Ibrahim, Alger. Algérie
- Pour le Client : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fourni à Spider Network

#### E. Publicité et promotion

Spider Network pourra à l'occasion de publicité, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des Services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette.

Cachet et signature client suivi par la mention Lu et approuvé